



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

SOMMAIRE N° 12

- NOVEMBRE 2015 -

- ◆ **Compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2015, p 2 à 7**
- ◆ **En direct avec les Associations et Agenda p 7 et 8**

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE
3 Grande rue
39290 FRASNE LES MEULIERES

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contact maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74

ou 06 89 43 14 00

NUMERO SPECIAL FORET

Un numéro spécial forêt, car dans un village du Jura comme le nôtre, la forêt nous accompagne au quotidien.

C'est le lieu de nos promenades, des découvertes des saisons pour les plus jeunes, du repérage des traces laissées par les animaux, c'est un bel endroit pour prendre conscience du temps qui passe.

En adoptant un nouveau plan d'aménagement de la forêt, nous nous projetons dans les vingt années à venir, nous pensons aux générations futures.

Nos décisions concernant notre patrimoine forestier ont été prises de façon réfléchie afin de garantir une gestion durable.

La forêt est précieuse, du point de vue environnemental, paysager, source d'oxygène et habitat d'une faune et d'une flore riche.

C'est aussi une des principales sources de revenus de notre commune. Les chênes vendus l'an dernier avaient plus de cent ans !

Assurer son entretien, son renouvellement et aussi sa protection est notre responsabilité.



Laurence BERNIER

Maire

LIBERTE
EGALITE
FRATERNITE
PAIX

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 16 octobre 2015

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Anne-Laure MIANCIEN, Valérie MISIR, Daniel PRADEL, Manon VEQUAUD.

Excusés : Yannick GRIMAUT, pouvoir donné à Laurence BERNIER .

Secrétaire : Alain LENAIN

Invités : Les responsables de l'ONF pour l'aménagement de la forêt communale : Robin BOIRAL, Aménagiste Chef de projet – Michel JACQUES, Agent patrimonial sur la forêt.

ONF—PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2016/2035

La gestion de la forêt se conduit dans la durée, ce qui nécessite un document de référence qui organise les interventions dans l'espace et le temps. L'aménagement forestier permet de définir les objectifs et les orientations propres à une forêt en l'intégrant dans un contexte économique, écologique et social qui lui est propre.

C'est le propriétaire (la mairie), en concertation avec le gestionnaire (l'ONF) qui définit les fonctions qu'il souhaite voir attribuer à sa forêt.

L'aménagement rentre dans le cadre du régime forestier afin de garantir la gestion durable des forêts.



Plusieurs rencontres ont eu lieu préalablement à la présentation des propositions d'aménagement :

- ◆ en mars lors de la réunion de la commission bois
- ◆ en juin, lors d'une visite en forêt des élus : y participaient Laurence Bernier, Régis Bonvalot, Daniel Pradel, Roger Chatillon et Alain Lenain. Une pré-validation des propositions a été effectuée par les participants.

M. Boiral a fait une présentation du plan d'aménagement, suivi d'une discussion avant le vote. D'une durée de 2h20 cet échange a permis à chacun de se prononcer sur la base d'informations précises.

Le contexte général et naturel

La forêt communale de Frasne les Meulières d'une surface de 129,43 ha se situe sur la limite naturelle du secteur de la plaine Jurassienne, au nord du département.

Constituée de deux cantons séparés par la route départementale 475 qui relie Dole à Gray, l'un d'eux, le bois de la Grande Haie (78,81ha), repose en partie sur les premiers affleurements calcaires des avants monts. Le second canton (50,62ha), se situe à cheval sur le massif de la Serre.

Le massif de la Serre est composé de roches granitiques qui émergent des couches sédimentaires (calcaires) environnantes. Deux ruisseaux bien creusés traversent plusieurs parcelles.

Les enjeux principaux de la forêt

- enjeux de production : sur la forêt communale de Frasne les Meulières, la fonction de production présente un enjeu moyen. 43% de la surface est située sur des sols à fertilité moyenne, 37% est située sur des sols à bonne fertilité, 10% sur des sols à faible fertilité et 10% sont sans enjeu de production.

La qualité générale des bois de Chêne et de Hêtre reste assez bonne pour le département.

enjeux environnementaux : 50,62 hectares de la forêt communale de Frasne les Meulières sont situés en site Natura 2000, ce qui traduit un enjeu reconnu sur ce secteur pour la qualité et la diversité des habitats naturels présents, ainsi que des espèces de faune et de flore associées.

enjeux reconnus pour l'accueil du public . La prise en compte de l'aspect paysager sur la forêt est intégrée dans les mesures de gestion courante.

L'état des lieux et le bilan passé

Les sols du bois de la Grande Haie présentent des caractéristiques intéressantes pour les essences qui composent les peuplements forestiers. Les sols offrent de bonnes potentialités et permettent d'obtenir du bois d'oeuvre de qualité et de gros diamètre.

Les principales essences rencontrées en forêt communale de Frasne les Meulières sont les chênes et le hêtre en mélange plus ou moins important par endroit, ainsi que le charme en taillis ou en futaie.

Des résineux ont été plantés dans les années 1960 à 1980 sur 13,89ha. La parcelle 34 se compose de 8,14 hectares de pelouse et de lande boisée, et de 7,19 hectares de taillis de feuillus divers.

La forêt a longtemps été gérée en Taillis sous Futaie. Le début de la conversion en futaie régulière a été entrepris par les plantations résineuses des années 1960 à 1980.

L'aménagement précédent a permis de poursuivre cette conversion en régénérant 12,18 hectares (70% de la surface prévue). La moitié a été renouvelée en chêne Sessile et l'autre moitié en mélange de feuillus précieux (Erable, Frêne, Merisier).

Des passages en coupe d'amélioration au profit des plus belles tiges, ont été réalisés périodiquement dans chaque parcelle,. Aujourd'hui la répartition des classes d'âges et des diamètres sur la forêt communale de Frasne les Meulières est proche de l'équilibre. Elle est composée de 13% de jeunes peuplements, 67% de peuplements en cours d'amélioration et de 8% de peuplements mûrs (+12% hors sylviculture et non productif).

Le capital sur pied des parcelles est globalement bon et permettra d'assurer des récoltes régulières jusqu'à la mise en régénération des parcelles. **L'état sanitaire est globalement bon sur la forêt.**

Les grandes options de l'aménagement et le programme d'actions

Trois types de traitements seront mis en oeuvre sur la Forêt communale de Frasne les Meulières, pour pouvoir concilier l'ensemble des enjeux et des contraintes présentes.

- ♦ **Un traitement en conversion en futaie irrégulière sera appliqué sur 20,28 hectares de la forêt** Avec le maintien du peuplement sur les secteurs à fortes contraintes et une coupe d'irrégulier sur les secteurs productifs. L'essence objectif sera le hêtre, en mélange avec le chêne sessile.
- ♦ **Un traitement de conversion en futaie régulière sera poursuivi sur 89,86 hectares.** Avec la recherche de production de bois d'oeuvre de qualité. La méthode de la régénération naturelle sera mise en place sur une bonne majorité du groupe de régénération . L'essence objectif à privilégier est le Chêne sessile en mélange avec les feuillus précieux. Passage en coupe d'amélioration tous les 15 ans, 8 à 10 ans dans les perchis et jeunes futaies.

LE VOCABULAIRE DE LA FORET



FUTAIE IRREGULIERE : bois ou forêt composée d'arbres adultes d'âge et dimension variés, issus de semis. Objectif : produire des gros bois (bois d'oeuvre)

TAILLIS : arbres issus de régénération végétative. Objectif : produire du bois de chauffage.

TAILLIS SOUS FUTAIE : mélange de futaie et de taillis. Objectif : produire du bois de chauffage et une petite quantité de bois d'oeuvre.

FEUILLUS : arbres produisant des feuilles bien développées par opposition aux conifères ou résineux.

NATURA 2000 : Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore qu'ils contiennent. L'objectif est d'y maintenir la diversité biologique des milieux, dans une logique de développement durable.



Peuplement de douglas arrivé à maturité qui sera renouvelé en chêne en 2031

- ♦ **Un groupe de gestion extensif sera mis en place sur 11,15 hectares**, parcelle 34, sur les parties boisées de cette parcelle où l'enjeu principal est le maintien du peuplement en place sans recherche de production de bois d'oeuvre.

Une zone hors sylviculture a également été identifiée parcelle 34 sur 8,14 hectares. Cette zone ouverte, en pelouse en cours de fermeture (par la pousse d'épine noire) présente un intérêt écologique pour les espèces des milieux ouverts (peu nombreux du fait de la disparition des haies). Un entretien serait à envisager par la commune dans les années à venir.

Des mesures en faveur de la préservation des habitats et de la biodiversité seront également mises en oeuvre.

Le Programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :

Chaque parcelle passera en coupe. Au sein des différents groupes d'amélioration, la nature de l'intervention sera différente selon les caractéristiques des peuplements présents et pour répondre au mieux aux objectifs ci-dessus.

Pour les travaux :

Les travaux sylvicoles seront réalisés régulièrement dans les régénérations naturelles et les plantations pour la survie et la croissance des plants face à la concurrence ligneuse basse (ronce) dans les premières années.

Ces travaux sont le gage de la réussite du renouvellement de la forêt en essences objectifs, pour le maintien en bon état du patrimoine forestier de la commune.

Ils auront lieu dans les régénérations mais également dans le groupe en futaie irrégulière.

Conclusion

Le renouvellement des forêts à hauteur d'un minimum de surface par période d'aménagement est une garantie de gestion durable. Ce renouvellement devra se poursuivre d'aménagement en aménagement pour permettre des récoltes régulières et suffisantes en bois d'œuvre à long terme, garantissant ainsi à la commune de Frasne les Meulières, la gestion durable de son patrimoine forestier vis-à-vis des générations futures.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la forêt communale de Frasne les Meulières, présenté par l'ONF et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une contre :

- émet un avis favorable sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Frasne les Meulières d'une contenance totale de 129,43 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2016 à 2035.



peuplement de perches et de taillis de feuillus et résineux (parcelle 31)

BILAN FINANCIER

Le bilan financier prévisionnel est positif pour la commune.

La moyenne annuelle des recettes nettes prévisibles, pour la commune, est en légère baisse de 6 % par rapport aux dix dernières années (hors subventions possibles). Recettes estimées à environ 18 000 euros par an ; une fois déduit le montant des travaux de réinvestissement, elles se monteraient à environ 11 000 euros par an.

CONTRAT NATURA 2000

Dans le cadre du nouvel aménagement forestier, la commune de Frasne les Meulière a souhaité s'engager dans le dispositif Natura 2000 .

La désignation de sites Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes : la directive Habitats pour la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore d'intérêt communautaire et la directive Oiseaux pour lutter contre le déclin des espèces d'oiseaux sauvages.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 du Massif de la Serre, qui appartient au réseau européen des sites Natura 2000 depuis juillet 2005.

Dans le cadre de ces contrats, la commune s'engage à favoriser le développement de bois sénescents, en n'exploitant pas certaines surfaces pendant une durée de 30 ans.

Il s'agit d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint par la sénescence, dépérissant, présentant des cavités ou intérêt pour certaines espèces.

Des indemnités sont prévues par le dispositif Natura 2000 pour compenser le manque à gagner lié à la non-exploitation de ces bois pendant 30 ans.

Des contrats de ce type ont déjà été mis en place en forêts communales de Montmirey-le-Château, Brans, Menotey, Gredisans, Amange et Vriange.

Par 10 voix pour et 1 contre, le conseil municipal s'est engagé dans 3 types de contrats :

- ◆ Contrat « îlot Natura 2000 » (parcelles 30 et 33) sur 1 à 1,5 ha
- ◆ Contrat « arbres disséminés » pour l'aulnaie située sur les parcelles 31 (environ et 32) ; environ 0,10 ha parcelle 31 / environ 0,25 ha parcelle 32
- ◆ Contrat « panneau informatif », avec la mise en place d'un panneau pour informer le public local et touristique des orientations de gestion du site, de la qualité des habitats et des spécificités de la faune, ainsi que des consignes visant au respect du milieu naturel.

Dès le mois de novembre, l'association Jura Nature Environnement réalisera un inventaire des arbres éligibles aux contrats et déterminera précisément la surface de l'îlot.



INDEMNISATION

Le dispositif NATURA 2000 prévoit un dédommagement financier pour les communes qui n'exploiteront pas certaines parcelles pendant 30 ans;

Montant de l'indemnisation Natura 2000 : de 6200 à 8200 euros correspondant à :

- pour le contrat « îlot Natura 2000 » : de 4000 à 6000 euros.
- Pour le contrat « arbres disséminés » : 700 euros
- pour la mise en place d'un panneau informatif : 1500 euros



Affouage

Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 31 octobre. 3 affouagistes se sont inscrits.

COMMANDES GROUPEES DE FUEL

Des habitants du village proposent d'organiser des commandes groupées de fuel sur la commune, afin d'obtenir des tarifs plus avantageux. Si vous êtes intéressés par ce système, merci de vous faire connaître en mairie. Un mail ou un appel téléphonique pourra vous informer d'une commande à venir et vous pourrez vous y associer ou non selon vos besoins.



FINANCES Acceptation de remboursements

Le conseil accepte à l'unanimité :

- ♦ la participation financière de Groupamma, au titre d'une action de prévention , d'un montant de 140,40 euros, soit
 - 40,40 € de participation pour la vérification des extincteurs de la commune
 - 100,00 € de participation pour l'achat d'extincteurs
- ♦ le remboursement d'un montant de 105,45 € correspondant à une facture d'achat chez Brico-marché à Dole *dont la domiciliation était erronée du fait du changement de nom de la société gestionnaire du magasin. La facture a été payée à la nouvelle société.*

Décision Modificative budget EAU

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative concernant le budget Eau concernant l'amortissement des subventions et l'inscription :

en Recettes : 111,57 € et en Dépenses : 111,57 €

Il est à noter que notre dernier rôle Eau a été effectué en 2014. C'est donc la dernière fois que nous avons à régler cette redevance.

Convention informatique SIDEC 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 2015 son adhésion aux services informatiques mutualisés du SIDEC afin de continuer à bénéficier du service IDG (Informatique de Gestion) du SITIC pour le logiciel IDG Magnus Pack Standard, pour un montant de 1860,00 euros hors champ de TVA.

Pneus enlevés

149 pneus ont été enlevés par ALPHA RECYCLAGE, le 11 septembre 2015, avec la participation de Roger Chatillon et Laurent Foucheyrand, ramenant la facture à un montant de 259,26 € .



Renouvellement des délégués du conseil municipal au bureau de l'Association Foncière

Le mandat du bureau de l'Association foncière de Frasne arrive à échéance au 31/12/2015.

La chambre d'agriculture a désigné 3 propriétaires qui sont : Roger Chatillon, Daniel Durey et Laurent Foucheyrand.

Le conseil municipal n'ayant pas reçu de nouvelles candidatures, renouvelle, à l'unanimité, les membres du bureau sortant : Régis Bonvalot, Daniel Foucheyrand et Michel Richard.

Le maire ou son représentant est membre d'office en plus des désignations.

Rapport annuel du SYDOM



Créé en 1988, le SYDOM du Jura, situé à Lons le saunier, est le Syndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura.

Manon Vequaud fait une présentation du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM (Syndicat Départemental de traitement des Ordures Ménagères du Jura). Ce rapport est disponible à la consultation en mairie, ou téléchargeable sur le site internet : www.letri.com

Ce rapport fait apparaître que la production de déchets ménagers dans le Jura est identique à celle de 2013. Manon Vequaud regrette de n'avoir pas reçu de réponse à ses demandes de précisions auprès du SYDOM.

A noter : Le traitement des déchets par le SITCOM de la zone de Dole est de 168 kg par habitant pour les bacs gris et de 43 Kg par habitant pour les bacs bleus, soit un des plus bas du Jura. Une baisse du traitement des déchets a été constatée, entraînant une baisse de 3,5 % des tarifs du SICTOM qui n'a pas été répercutée sur la facturation du Grand Dole, par le biais de la Taxe (TEOM) calculée sur le foncier bâti, en excédent de 905 000 euros.



Le conseil d'école du RPI du Mont Guérin

s'est tenu le 15 octobre 2015.

Marie Londe qui y représentait la commune se fait l'écho des difficultés des équipes enseignantes qui ne disposent d'aucun budget, qui doivent réduire toutes leurs dépenses, ne peuvent acheter de cahiers.... Les cours d'enseignement de la natation ont été supprimés, la communauté de communes Nord Jura ne prenant plus en charge les déplacements en bus des élèves.



Accueil de Loisirs

Anne Laure Miancien se fait l'écho de l'inquiétude des parents suite à une note de service indiquant que les enfants ne seraient pas tous accueillis à la cantine ou au périscolaire par manque de personnel et que des priorités seraient données selon l'ordre d'inscription des élèves, ce qui créerait des discriminations.

La commune a la compétence scolaire et participait jusqu'en 2014, par convention avec la communauté de Commune Nord Ouest Jura, à la dotation des écoles à hauteur de 300 € par enfant en primaire et 1500 € en maternelle (selon la dernière convention qui s'est achevée en décembre 2014 et n'a pas été renouvelée) , Madame le Maire adressera un courrier à la Présidente de CCNOJ au nom du Conseil Municipal faisant part des inquiétudes des familles et demandant des précisions. Une entrevue pourra être demandée au Sous-Préfet pour faire le point de nos obligations légales en matière de financement des écoles et du périscolaire.

Demande de dérogation schéma Ad'Ap

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de dérogation déposée dans le cadre du schéma Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) pour les établissements recevant du public, du fait de la disproportion manifeste entre les

améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leur coût pour la commune. Des aménagements simples seront mis en œuvre après réalisation d'un diagnostic.



Transfert de compétence en matière d'urbanisme

Le conseil municipal devait sur le transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ce transfert qui devrait être obligatoire en 2017 a été décidé par anticipation par le Conseil d'Agglomération du Dole avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des deux tiers des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale. A défaut de délibération, la décision sera considérée comme favorable.

Opposé au transfert d'une nouvelle compétence communale qui dessaisit les communes en matière d'aménagement de leur territoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- ◆ DE NE PAS VALIDER la prise de compétence, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à compter du 1er novembre 2015,
- ◆ DE NE PAS APPROUVER la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en y intégrant la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale parmi les compétences obligatoires relevant de l'aménagement de l'espace communautaire.



PROCHAIN

CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 27 novembre 2015
à 20h30 en mairie**

- Toutes les séances du conseil sont publiques -



Commission Espaces verts et fleurissement

La commission espaces verts s'est réunie le 25 septembre. Le nettoyage des massifs a été engagé ainsi que le balayage des feuilles mortes. Des plantations ont été renouvelées. Une dizaine de personnes y ont participé. Merci à elles !

Un moment musical partagé

Le petit concert organisé à l'église de Frasne, le 21 octobre fut un régal pour les heureux spectateurs. Annette Osann, au nyckelharpa et Elise Rollin, à l'orgue ont joué des œuvres de Girolamo Frescobaldi, Domenico Gabrielli, Antonio Martin, Nicola Matteis et William Byrd.



Puis, dans leur atelier Marie, Denis et Olga Londe, avec chaleur et simplicité, ont présenté leur travail et des instruments (violons, nyckelharpa). On pouvait toucher et même... essayer d'en jouer.



ELECTIONS REGIONALES

Dimanche 6 décembre et dimanche 13 décembre prochains se tiendront les élections régionales.

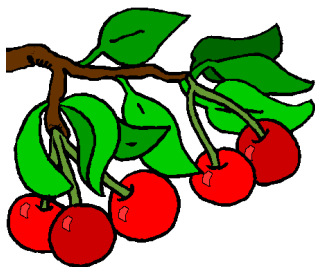
Il s'agira d'élire 100 conseillers pour la nouvelle région Bourgogne Franche Comté. Sur le bulletin de vote figureront les listes des candidats des 8 départements. En cas d'absence, vous pouvez établir une procuration auprès de la gendarmerie.



DES BONBONS OU UN SORT !

C'est un bel accueil que les enfants ont reçu de la part des habitants, lorsqu'ils ont fêté Halloween, le 31 octobre avec QUE NOS JEUNESSES.

LE COMITE DES FETES organise l'apéritif « Beaujolais nouveau », au caveau ce dimanche 22 novembre, à 11h30



Un cerisier pour les bébés de l'année !

Tous les habitants de Frasne sont invités à souhaiter la bienvenue
à

Lou et Arsène

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015 à 11h00

sur le terrain communal pour la plantation de l'arbre de la vie

Venez nombreux les accueillir dans notre village autour d'un verre... de jus de pomme !

La CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) de Frasne les Meulières